

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D038/2021

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt et un, le 30 juin, à 17 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein de la salle des fêtes – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 24 juin 2021

Nombre de membres
en exercice : 21
Présents : 12
Pouvoir : 2
Votants : 14

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme HALBOUT Nicole, Mme HEURTAUX Jocelyne, Mme MAGNAN Nora, Mme PERRET Florence, M. POUCKET Ghislain, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents : Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, M. LAHRECH Ahmed, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme TELLIER Gaëlle,

Pouvoir : Mme DELACROIX-MALVASIO a donné pouvoir à Mme GARNIER ; Mme GUERRAND a donné pouvoir à Mme FERIERE

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Approbation de la convention modifiée de mise à disposition de locaux de la commune de Nassandres sur Risle au profit du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PJ : Convention

Monsieur le Président rappelle qu'une convention de mise à disposition de locaux de la commune de Nassandres sur Risle au profit du C.I.A.S a été adoptée par délibération D037/2020 du conseil d'administration du 2 juillet 2020 afin d'assurer dans les meilleures conditions la gestion de l'accueil de loisirs, du pôle adolescents et du relais parents assistant(e)s maternel(le)s situés sur cette commune.

Afin de correspondre à l'évolution des besoins, il est proposé de modifier cette convention en vue d'étendre la mise à disposition à un nouveau local destiné au pôle adolescents.

Ainsi, la commune de Nassandres sur Risle se propose d'accueillir les jeunes du pôle adolescents au sein de la maison située 12 rue Joliot Curie, à côté de l'accueil de loisirs, durant les périodes d'ouverture de cette structure.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve la convention modifiée de mise à disposition des locaux de la commune de Nassandres sur Risle au profit du C.I.A.S de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,
- ↳ Autorise Monsieur le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
12	2	14	0	14	0	14

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20210630-21D038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/07/2021